Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20261103-20261103004-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 octobre 2026 et affichés à la mairie le 27 octobre 2026.

Présents (13) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absents excusés (2) : *GICQUEL Céline et PEDRONO Tanguy*
Pouvoirs (1) : *GICQUEL Céline donne pouvoir à DIABAT Françoise*

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *: TATTEVIN Cindy*

4- Convention avec GDS BRETAGNE ET FDGDON pour la lutte contre le frelon asiatique

La section apicole du GDS Bretagne, et la FDGDON56, déploient le plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Dans ce cadre, il est proposé des conventions aux communes Morbihannaises afin de les accompagner dans le piégeage sélectif de printemps.
Afin de limiter l'impact sur les espèces non-ciblées, deux pièges sélectifs ont été référencés dans le plan national : le piège coréen à ailes et le piège japonais. Le GDS déploie, depuis 2025, le piège coréen à ailes sur le territoire et en est satisfait, tant pour son efficacité que pour sa sélectivité.

Le GDS propose ce piège au tarif de 20 € TTC pour les communes signataires de la convention grâce au soutien financier du Crédit Agricole du Morbihan qui prend en charge une partie de l'achat du matériel.

En dehors de cette convention, le piège est proposé à 46 € TTC.

Après en avoir délibéré, et vu le cout d'adhésion à la convention (150 €/an), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à la convention du GDS mais souhaite acheter 5 pièges (au tarifs plein)

Le Maire, David BOULVAIS,

